

SESSION DU PARLEMENT EUROPEEN

LE SENAT DE CE MATIN A PORTE SUR DIFFERENTES QUESTIONS ORALES
IMPOSÉES A L'ORDRE DU JOUR DU " QUESTION TIME "

RELATIONS CEE- ETATS-UNIS

M. CHRISTOPHER SOAMES (REUSE) EN REPOSE A PLUSIEURS
QUESTIONS ORALES. " NOUS AVONS MAINTENANT DES RELATIONS
FRANCHES " AND " BUSINESS LIKE " AVEC LES ETATS-UNIS " .
IL A AJOUTE QU' A LA SESSION D'AVRIL IL POURRA DONNER DES
DETAILS SUR LES NEGOCIATIONS FUTURES AU GATT ET LES
QUESTIONS FINANCIERES.

CEE-GRECE

M. SOAMES A DIT QUE LORSQUE LES RESTRICTIONS AUX LIBERTES
INDIVIDUELLES SERONT LEVEES EN GRECE , LA COMMISSION
SOUHAITERA ENVOYE AU AVOIR DES RELATIONS PLUS FAVORABLES
AVEC LA GRECE.

LES PRIX AGRICOLES ET L'INFLATION

PLUSIEURS QUESTIONS ORALES AYANT ETE POSEES SUR CE SUJET
M. LARDINOIS A INDIQUE QUE LA COMMISSION SOUHAITE FAIRE
DES PROPOSITIONS DANS 6 JOURS , SUR LES PRIX AGRICOLES ET
QUE CES PROPOSITIONS PRENDRONT EN CONSIDERATION LA SITUATION
ACTUELLE .

94/3/73

PARLEMENT EUROPEEN

Questions orales
conformément à l'article 47 bis du Règlement
en vue d'une

HEURE DES QUESTIONS

le 14 mars 1973

10 heures

Etat au: 12 mars 1973

QUESTIONS A LA COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

No 34/72 de Lord O'Hagan

Objet : Relations entre les Communautés européennes et les Etats-Unis

Comment la Commission envisage-t-elle d'améliorer les relations entre les Communautés européennes et les Etats-Unis d'Amérique ?

No 36/72 de Mme Caretoni Romagnoli

Objet : Procès contre des personnalités antifascistes en Grèce

Quel est, vu sous l'angle des problèmes de l'association C.E.E.-Grèce, le sentiment de la Commission sur les récents procès contre des personnalités antifascistes en Grèce ?

No. 37/72 de M. Cifarelli - retirée

N° 2/71 de Lord O'Hagan

Objet : Droits des travailleurs migrants

Que compte faire la Commission pour améliorer la situation des travailleurs migrants dans la Communauté ?

n° 6/71

de M. Berkhouwer

Objet : Libéralisation des échanges commerciaux mondiaux

La Commission s'est-elle déjà penchée sur le texte du "Foreign Trade and Investment Act" ou "Burke-Hartke Bill" dont le Congrès américain a été saisi et s'est-elle interrogée sur les répercussions que l'adoption de cette loi pourrait avoir quant aux progrès futurs, si souhaitables, de la libéralisation des relations économiques entre les partenaires commerciaux mondiaux, notamment les Etats-Unis et la Communauté économique européenne?

La Commission pourrait-elle donner des précisions à ce sujet, après la visite qu'a faite à Washington, en particulier au Président Nixon, le Vice-Président de la Commission, Sir Christopher Soames, qui est spécialement chargé des relations commerciales extérieures de la Communauté?

N° 7/71 de M. Brewis

Objet : Stabilisation des prix des produits alimentaires dans la Communauté

Quelles propositions la Commission fera-t-elle, à la lumière de la décision de la Conférence au sommet selon laquelle il convient de donner la priorité à la lutte contre l'inflation, pour stabiliser les prix des produits alimentaires dans la Communauté ?

N° 8/73 de M. Cipolla

Objet : Aides au revenu des agriculteurs

La Commission a-t-elle examiné le problème des aides au revenu des agriculteurs et a-t-elle présenté - ou a-t-elle l'intention de présenter avant de faire des propositions sur les prix agricoles ou en même temps que celles-ci - un rapport au Conseil, comme elle y a été invitée le 24 mars 1972 ?

N° 9/73 de M. Johnston

Objet : Développement régional

Quels progrès ont été accomplis, depuis la Conférence au sommet de Paris, en ce qui concerne la mise en place d'un Fonds régional européen ?

Le Comité permanent pour le développement régional, qui doit encore être créé, pourrait-il être appelé à s'en occuper ?

A combien la Commission estime-t-elle actuellement la dotation minimale nécessaire à ce Fonds ?

No. 10/73 de M. Scott-Hopkins

Objet : Publication d'informations

Le Président veillera-t-il, afin d'assurer de bonnes relations de travail avec le Parlement, à ce que celui-ci soit informé avant la presse des propositions importantes de la Commission, comme par exemple celles qui font l'objet de la proposition de directive sur les activités agricoles dans les régions de collines ? Voudrait-il faire une déclaration en ce sens ?

No. 11/73 de M. Springorum

Objet : Entraves aux livraisons de gaz néerlandais à la République fédérale d'Allemagne

La Commission sait que le 22 décembre 1972, le gouvernement néerlandais a ordonné que le gaz naturel du socle continental néerlandais que trois entreprises allemandes de distribution d'énergie (Vereinigte Elektrizitätswerke Westfalen AG, Ruhrgas AG, Energieversorgung Weser-Ems AG) ont acheté, par contrat du 21 novembre 1972, à la Firme Placid International Oil, Ltd. de La Haye soit livré à la B.V. Nederlandse Gasunie pour être consommé aux Pays-Bas, au lieu d'être exporté vers la République fédérale d'Allemagne.

Dans l'intervalle, la Commission a-t-elle examiné si cette mesure est compatible avec les dispositions du traité de la C.E.M., et en particulier avec celles de l'article 24 qui interdit les restrictions à l'exportation ?

Quel a été le résultat de cet examen ?

No. 13/73 de M. Vredeling

Objet : Politique agricole commune

Ne faut-il pas voir dans le fait que la Commission, ou du moins son membre chargé des affaires agricoles, a demandé aux autorités nationales des Etats membre de se charger d'une partie des opérations compliquées qu'entraîne le calcul des montants compensatoires pour les échanges de produits agricoles, un retour à une "nationalisation" de la politique agricole commune ?

No. 14/73 de Sir Derek Walker-Smith

Objet : L'affaire Europemballage Corporation (Bruxelles) et Continental Can Corporation Inc. New York contre la Commission des Communautés européennes

Comment a-t-il été tenu compte de l'arrêt de la Cour de Justice dans cette affaire ?

Cet arrêt entraînera-t-il certains changements, et si oui, lesquels, dans la pratique et l'orientation de la Commission en matière d'application des articles 85 et 86 du traité C.E.E. qui concernent les pratiques restrictives et l'exploitation abusive d'une position dominante sur le marché commun ?

La Commission est-elle disposée à préciser sa position sur l'interprétation de ces articles, à la lumière de l'arrêt de la Cour ?

No 15/73 de M. Cifarelli

Objet: Droits de l'Homme et libertés démocratiques en Grèce

La Commission est-elle au courant des procès qui ont été récemment jugés en Grèce, et à l'issue desquels des opposants au gouvernement des colonels mais aussi des citoyens qui l'avaient simplement critiqué ont été condamnés à de lourdes peines?

La Commission a-t-elle également connaissance des récents et graves incidents à l'Université d'Athènes, qui prouvent une fois de plus l'existence d'une très lourde atmosphère d'oppression politique et morale en Grèce?

La Commission estime-t-elle que de tels événements démontrent que le gouvernement d'Athènes respecte les droits de l'Homme et les libertés démocratiques comme le veut le préambule de l'accord d'association avec la Communauté économique européenne?



COMMISSION DE L'ASSOCIATION AVEC LA GRECE

Compte rendu sommaire

La Commission de l'association avec la Grèce du Parlement européen s'est réunie à Bruxelles le 1er mars 1973, sous la présidence de M. COUSTE, en présence de fonctionnaires de la Commission des Communautés européennes.

La Commission est convenue de ne pas examiner au fond le rapport de M. JAHN sur l'état et les perspectives de l'association C.E.E. - Grèce, étant donné que M. van der STOLP, qui avait proposé un grand nombre d'amendements à ce rapport, n'a pas pu assister à la réunion.

M. JAHN a fait un court exposé sur la déclaration de M. PAPADOPOULOS du 16 décembre 1972 et sur la situation actuelle en Grèce. Il a été prononcé une nouvelle fois pour les contacts de la Communauté avec la Grèce, en soulignant que plusieurs Etats membres entretiennent des contacts avec ce pays.

M. CIPARELLI a attiré l'attention de la Commission sur les récents événements dans le secteur universitaire. M. VREDELING a souligné qu'à cause des révoltes des étudiants, la Communauté devrait prendre une attitude très prudente pour

ne pas décourager la jeunesse grecque. M^{me}. CARETTONI ROMAGNOLI a invité la Commission à étudier attentivement le mouvement des jeunes ainsi que le manifeste des 785 personnalités. Elle a attiré l'attention de la Commission sur les récents procès politiques et les rapports de "Amnesty International". Elle a suggéré que la Commission ainsi que la Commission parlementaire prenne contact avec M. PEZNOZOGLU. Sir John PEEL s'est déclaré d'accord avec le rapport de M. JAHN.

Les membres de la Commission de l'association avec la Grèce ont exprimé leur regret que désormais cette Commission ferait partie de la Commission des relations économiques extérieures. Il ont exprimé leurs remerciements à M. COUSTE, Président sortant.

QUESTIONS ORALES

Conformément à l'art. 47 bis du R. en
vue d'une heure réservée aux questions
le 13/2/73

No 33/72 de M.

Objet : Appel d'adresses de l'A.C.S.A. (Ses) pour la construction d'une
centrale électrique

Après un appel d'offres lancé le 27/12/72 par la Société Electrique ad hoc
(A.C.S.A.), la "Letter of Intent" adressée à ses entreprises allemandes,
la Kraftwerk Union AG, GmbH, et à ses entreprises techniques et
économiques que l'A.C.S.A. avait sollicités pour la construction.

D'après des informations de presse, l'on aurait l'impression de vouloir cette
commande de 600 MW dans le cadre de l'accord de coopération allemande.

Comme une telle décision serait contraire aux dispositions de l'acte instituant
la CEE, la Commission est invitée à faire savoir qu'elle compte bien se pro-
poser de prendre pour empêcher l'annulation de cette commande.

No 34/72 de M. de Beque

Objet : Demande de renseignements complémentaires de la Commission

Comment la Commission envisage-t-elle d'attirer les visiteurs vers
les Communautés européennes et les États-membres de la CEE ?

No 26/72 de M. de Beque

Objet : Procès contre des personnalités antifascistes en Grèce

Quel est, vu sous l'angle des problèmes de l'association C.E.E.-Grèce,
le sentiment de la Commission sur les récents procès contre des personnalités
antifascistes en Grèce ?

N. 31/72 de M. Cifarelli

Objet : Droits de l'Homme et Libertés Démocratiques en Grèce

La Commission est-elle au courant des procès qui ont été récemment jugés en Grèce, et s'il s'agit de procès des opposants au gouvernement des colonels mais aussi des citoyens qui l'avaient simplement critiqué ont été condamnés à de lourdes peines ?

La Commission estime-t-elle que de tels événements démontrent que le gouvernement d'Athènes respecte les droits de l'Homme et les Libertés Démocratiques comme le veut l'article 10 de l'accord d'association avec la Communauté Economique Européenne ?

N. 32/72 de M. Vredenburg

Objet : Plan de lutte contre l'inflation

Est-il exact que la Commission, par voie de sa "Communication" au Conseil, a essayé de pousser certaines mesures de politique commerciale en tant que partie de son plan de lutte contre l'inflation, mais qu'elle en a subordonné la présentation officielle à l'"accueil" qui lui sera réservé par le Conseil, faisant ainsi disparaître politiquement son droit d'initiative de l'accord préalable du Conseil, sans parler du fait qu'elle étale en principe l'intervention du Parlement ?

LA POLITIQUE DE LA COMMUNAUTE VIS-A-VIS DE LA GRECE NE CHANGERA PAS, DECLARE SIR CHRISTOPHER SOAMES

BRUXELLES (EU), lundi 29 janvier 1973 - La Commission parlementaire de l'association avec la Grèce, qui s'est réunie à Bruxelles la semaine passée sous la présidence de M. Pierre-Bernard Cousté (UDE, Fr.), a entendu une communication de Sir Christopher Soames, vice-président de la Commission Européenne et responsable des relations extérieures de la Communauté. Il a donné l'assurance qu'il n'y aura pas de changement dans la politique de la Communauté vis-à-vis de la Grèce, en affirmant: "Il est inconcevable que l'on retourne à l'Accord d'Athènes tant que la situation est ce qu'elle est".

Mme Colettoni-Romagnoli (Italie, de gauche, D.) a suggéré d'envoyer en Grèce une commission formée de parlementaires européens, membres de la Commission, pour se rendre compte sur place de la situation. Pour le moment, aucune décision n'a été prise. La Commission parlementaire examinera lors de sa prochaine réunion, le 1er mars, le rapport de M. Hahn (CDU, All.) sur la situation et les perspectives de l'association.

Brussels, 26 January 1973

Meeting under the chairmanship of Mr. Pierre-Bernard COUSTÉ (European Democratic Union Group, French) the Committee for the Association with Greece. The statement by Sir Christopher SOAMES, Vice-President of the Commission of the European Communities, on relations between the Community and Greece. Sir Christopher assured the parliamentary committee that the Community's policy towards Greece would remain unchanged. It is inconceivable in Sir Christopher's opinion that the Community should revert to the Athens Agreement as long as the situation is what it is.

Members of the committee then raised several points which demonstrated that there is on the whole definite agreement regarding the position of the Executive Commission.

Consideration of the report by Mr. Hans Edgar JAHN (Christian-Democratic Group, German) on the situation and the prospects of the EC-Greece Association will take place during the next meeting to be held on 1st March 1973.